



Conseil Municipal du 5 avril 2022

Approbation du Compte de gestion 2021 du Percepteur .

En fonctionnement le budget général dégage un excédent de 269 471,27€ affecté en réserves d'investissement.

Le budget du Camping affiche cette année un excédent de 12 644,13€ dont 10 000 € sont portés en réserves d'investissement, le reste 2644,13€ formant l'excédent reporté. Le budget de l'eau dégage un excédent de 28 662,84€ un peu trompeur puisque la durée de consommation (3 mois sup en 2021) l'explique en grande partie. De ce fait un excédent de 20 000€ est reporté sur le budget prévisionnel 2022, permettra d'amortir la durée de consommation moindre de 2022. Les 8 662,84€ d'excédent supplémentaire sont portés en réserves d'investissement.

Le budget de l'assainissement s'équilibre grâce à une participation de 3008,42€ du budget général, plus faible que prévue pour la même raison (un relevé de consommation portant sur une plus longue durée). En investissement on note un report de l'excédent pour un montant de 67 405,58€

Le Conseil donne quitus à Mr le maire pour la gestion de la commune pour l'année 2021 à l'unanimité.

Vote du taux des impôts locaux :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser les taux inchangés soit 36,23% pour le Foncier Bâti et 72,35% pour le Foncier non Bâti.

Budget Prévisionnel 2022.

1) Budget Général :

Fonctionnement :

Il est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 035 487,23€ et dégage un auto-financement de 279 197, 23€ viré à la section d'investissement. En recettes on note le produit des impositions directes pour 511 472 €, les dotations et participations pour 328 583€. En dépenses les rubriques les plus importantes concernent la part des salaires (personnel titulaire et non titulaire) pour 255 960€ et les remboursement des intérêts des emprunts pour 29 200€.

Investissement :

Avec le virement de la section de fonctionnement de 279 197,23€ il s'équilibre en recettes et dépenses à 970 266,42€. Au chapitre des dépenses le remboursement de la dette (capital) pour 176 824,89€, l'achat de matériel (tracteur et accessoires divers ...) pour 112 500€, des travaux de bâtiment pour 62 200€ , des travaux de voirie (100 000€) et les travaux d'aménagement du village (route de Fay) pour 196 000€.

En recettes le FCTVA pour 86 185€, les réserves pour 269 471,27€ , les subventions de voirie (DETR , LEADER et Dépt) pour 85 904,92€, les subventions concernant l'aménagement de la route de Fay pour 46 700 € et un emprunt de 30 000€.

2) Budget du Camping :

En fonctionnement il s'équilibre en recettes et dépenses à 73 605,13€. Au chapitre des dépenses les charges de personnel pour 19 170,41€, les fournitures (eau, électricité) pour

15 011€. Les recettes concernent principalement les redevances des usagers pour 60 000€.

En investissement le budget s'équilibre avec l'excédent reporté de 5155,75 € et les réserves de 10 000 € à 40 055,75 €. Au chapitre des dépenses le remboursement des emprunts pour 12 752,27€ et des travaux de bâtiment et d'entretien pour 18 892,48€.

3) Budget du service de l'assainissement :

En fonctionnement budget équilibré à 85 300€. En recettes les redevances des usagers pour 50 500€ et une subvention d'équilibre du budget général de 8500 €. En dépenses les intérêts des emprunts pour 4000€, des dépenses d'électricité (station) pour 9000€ et d'entretien réseau (10 700€).

En investissement ce budget s'équilibre à 119 505,58€. En recettes on note l'excédent reporté de 67 405,58. En dépenses le remboursement du capital des emprunts , (25 564,90€) , les travaux de la route de Fay (46 840,68€) et sur la station (étude) pour (34 800€).

4) Budget de l'eau :

Avec l'excédent reporté de 20 000 € il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 169 413,72€.

En investissement il s'équilibre à 111 412,84€, en dépenses le déficit d'investissement reporté de 33 977,73€ le remboursement du capital des emprunts pour 21 488,30€, les travaux de la route de Fay pour 45 000€. En recettes les réserves pour 8662,54€ les subventions pour 13 500€ et un emprunt de 40 000€.

Délibérations :

- **Chemin piétonnier route de Fay :** Coût prévu 65 257,95€. Le Conseil sollicite des subventions auprès du Département (Amendes de police) et de la Région. Il approuve le plan de financement qui prévoit un reste à charge de 29 155,95€ pour la commune.
- **Le Bouchat démolition de la maison ruine.** La pose de tirants est nécessaire pour sécuriser les deux éperons pour un coût de 2480€ HT. Le Conseil donne son accord et approuve le montant global des travaux réalisé par l'entreprise Peyrard pour un montant total de 16 680€ HT.
- **Travaux parking rue des Écoles.** – Travaux pour l'aménagement d'un parking en dessous de la « Grangette » , le Conseil approuve le montant global des travaux réalisé par l'entreprise ROUSSET pour un montant de 12 000€ H.T
- **Délégation de signature au Maire en matière de Marché Public.** – Est accordée au Maire pour permettre de répondre au plus vite au paiement des factures, dans la limite de 20 000€ HT. Accord du Conseil.
- **Projet de fusion du Centre de Secours et construction d'un nouveau local.** – Le Conseil approuve à l'unanimité la fusion de notre Centre de Secours avec celui du Chambon permettant la réalisation d'un nouveau centre placé à mi-chemin des deux communes en bordure de la D 151 sur un bien de section .

Subventions aux associations :

- **ACCA du Mazet St Voy** : Une importante manifestation intercommunale a été réalisée à La Costette avec des actions proposées au scolaire, elle a connu un grand succès. Le conseil municipal est en attente du bilan faisant apparaître l'aide demandée à la commune.
- **Adhésion Fin gras du Mézenc** : - Accord pour 250€

- **Calibert en Scène** : - Afin de soutenir le bon fonctionnement d'une association qui œuvre de belle manière à l'animation culturelle du village , en faisant vivre notre belle salle du Calibert, après discussion, la demande de 2500€ d'aide est accordée.

Divers :

- **Proposition d'achat de l'emprise au sol de l'antenne SFR au Volamont.** – Le Conseil n'est pas favorable à la vente de cette parcelle de bien de section et à la privatisation de son accès depuis la départementale, l'ONF gestionnaire du bien de section a été avisé et devrait faire connaître prochainement sa position.

- **Proposition SDE : gestion des redevances d'occupation du domaine public (antennes du téléphone)** – Dans l'absolu la commune n'est pas intéressée par cette prestation de collecte de la redevance concernant les antennes téléphoniques reversée sous forme de crédits à la commune, elle entend rester autonome. Toutefois la commune pourrait être intéressée par d'autres formes de redevance liée à l'occupation du domaine public, aujourd'hui non collectées. Une rencontre avec le SDE sera programmée.